



## **Contrat d'hébergement, 2022-2023**

Entre les soussignés,

**Le Foyer Étudiant Saint Jean Eudes**, situé 1 rue Jean Dolent, 75014 Paris, représenté par le Père Pierre-Yves PECQUEUX, provincial des Eudistes

d'une part,

et

**Monsieur** \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ de nationalité \_\_\_\_\_

Adresse familiale : \_\_\_\_\_

d'autre part,

À cette fin, **Monsieur** \_\_\_\_\_

- s'engage à être occupant d'une chambre du Foyer à titre d'hébergement pour la durée de l'année universitaire 2022/2023, et à régler les frais correspondants de 690 € par mois (du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 juin 2023, par virement bancaire uniquement le 1<sup>er</sup> de chaque mois).
- déclare avoir réfléchi à la Charte du Foyer et s'engage à respecter l'esprit qu'elle décrit et à être partie prenante des activités communes (repas hebdomadaire, débats, responsabilités...).
- s'engage à respecter le Règlement intérieur du Foyer et reconnaît à la direction le droit de rompre ce contrat d'engagement sans préavis ni compensation financière en cas de manquements graves aux règles de savoir-vivre, de respect des personnes et des biens.

De son côté, **le Foyer** s'engage à permettre l'hébergement de l'étudiant selon l'esprit rappelé dans ce contrat et à rendre compte à la famille de difficultés notables éventuelles.

*Pour la direction du Foyer*

*Date et signature de l'étudiant,  
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Contresignature des parents  
si l'étudiant est mineur :*

Fait en deux exemplaires, l'un pour l'étudiant, l'autre pour la direction du Foyer